

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 08 Décembre 2017 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 11
Votants : 12

Absents :

Jean-Louis DUNAND-LAISIN

Excusés :

Karim AMELLAL
Justine BAL (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE).

Secrétaire de séance :

Bernadette AMIEZ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire :
 - Dispositif Participation Citoyenne, suite à une réunion avec la Gendarmerie avant le Conseil.

- Retrait d'un point à l'ordre du jour :
 - Budget Eau : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018.
En effet, cette délibération est devenue inutile dès lors que la compétence eau est reprise par la Communauté d'Agglomération Arlysère à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 06 Octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Bernadette AMIEZ est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- ☞ Décision n° 002/2017 : Appartements communaux – Révision des loyers.
- ☞ Décision n° 003/2017 : Montagnes communales – Révision des loyers.
- ☞ Décision n° 004/2017 : Bulletin Municipal 2018 – Encarts publicitaires – Participation des entreprises

.../...

↳ Participation citoyenne :

- Suite à l'intervention du Capitaine SERRETIELLO de la gendarmerie auprès des élus de Cevins pour présentation du dispositif Participation Citoyenne, avant la réunion de Conseil, Monsieur le Maire précise qu'il est important de mettre en place ce dispositif, suite aux recrudescences de cambriolages et/ou d'incivilités.

La démarche de Participation Citoyenne consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire, à rassurer les habitants, à améliorer la réactivité de la gendarmerie et à accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie et définit la complémentarité de chacun des acteurs :

→ le rôle du Maire : Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

→ les référents de quartier : sur la base du volontariat, ils sont sensibilisés aux phénomènes de délinquance, sont des interlocuteurs privilégiés de la mairie et de la gendarmerie pour signaler des événements « suspects ». Ils bénéficieront de formations avec la gendarmerie.

→ la gendarmerie : ce dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Monsieur le Maire indique que ce dispositif est déjà opérationnel sur plusieurs communes, que les communes de Basse Tarentaise sont partie prenantes, qu'une réunion publique avec la gendarmerie sera effectuée début 2018. Il soumet au vote la mise en place de ce dispositif Participation Citoyenne sur notre commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place de ce dispositif.

↳ Intercommunalité :

- Communauté d'Agglomération Arlysère : Projet d'optimisation de la collecte des déchets ménagers – Aménagement du site.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une maximalisation de la collecte des déchets ménagers, la Communauté d'Agglomération Arlysère propose, la mise en place de 6 points de collecte avec containers semi-enterrés, à installer sur plusieurs années. Le financement serait pris en charge en totalité par la Communauté d'Agglomération pour les contenants et à 50 % pour les mises en place, le règlement des 50 % restants (environ 3 000 €uros par site) serait assuré par le budget communal. Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la majorité (6 voix contre et 6 voix pour dont la voix du Maire qui est prépondérante) pour l'étude de ce projet.

- S.P.A.N.C (Service Public d'Assainissement Non Collectif) – Assainissement du territoire de la Co.RAL – Rapport d'activité 2016 :

- Monsieur le Maire présente, conformément à la loi, le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif le rapport annuel, qui a été établi par le SPANC et qui concerne les Communes du territoire de la CoRAL. Le Conseil Municipal approuve ce document qui sera disponible à l'accueil du Secrétariat de Mairie pour consultation.

↳ Forêt communale : Autorisation d'accès sur la piste du Planay, soumise au Régime Forestier :

- Monsieur le Maire expose que la Commune a été destinataire d'une demande d'autorisation de créer une piste au hameau du Planay par le propriétaire d'un bâtiment situé dans ce hameau. Cet ouvrage, localisé sur une parcelle communale, permettrait au propriétaire d'accéder à son bâtiment afin d'y réaliser des travaux de rénovation.

.../...

Par ailleurs, cette demande concerne un terrain soumis au régime forestier et nécessite l'avis de l'ONF qui a donné son autorisation. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant au requérant de réaliser, à sa charge, les travaux d'accès sur les parcelles communales n° A 79 (soumise au régime forestier) et C 367 pour la rénovation de son chalet d'alpage.

↳ **Bâtiments communaux : Travaux de l'Eglise - Marché DEMARS – Avenant n° 1 :**

- Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise DEMARS avait été retenue pour le lot n° 3 (maçonnerie) pour les travaux de l'Eglise. Des travaux supplémentaires imprévus (reprise du drainage) ont dû être réalisés et ont entraîné une plus-value d'un montant de 3 393.84 €uros HT. Par conséquent l'entreprise DEMARS présente un avenant qui modifie le marché initial établi le 17 Janvier 2017 et le porte à 43 259.63 €uros HT, soit 51 911.56 €uros TTC, sachant que nous sommes toujours dans l'enveloppe budgétaire votée. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant présenté par l'Entreprise DEMARS et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

↳ **Ecole :**

- Monsieur le Maire rappelle que lors de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, une convention avait été passée avec le SIBTAS pour la mise à disposition de l'agent de l'école maternelle, sur une période de 3 ans, du 1^{er} Septembre 2014 AU 31 Août 2017. Afin de poursuivre cette organisation, le SIBTAS a présenté un avenant à cette convention pour l'année scolaire 2017/2018. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant présenté par le SIBTAS et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.
- Monsieur le Maire expose qu'un décret paru le 27 Juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, donne la possibilité aux Communes de choisir leur formule de rythmes scolaires et ce, dès la rentrée 2017. Pour l'année scolaire 2017/2018 et compte-tenu des délais insuffisants pour étudier l'organisation du temps scolaire, les rythmes scolaires ont été conservés sur la base de la semaine à 4 jours ½.
Lors du dernier conseil d'école du 09 Novembre dernier, un avis favorable a été donné pour le retour à la semaine à 4 jours. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suspendre les Temps d'Activités Périscolaires et d'approuver la proposition de l'équipe enseignante pour un retour à la semaine de 4 jours, avec le mercredi libéré, aux horaires suivants : 08h30/11h30 et 13h30/16h30, dès la rentrée scolaire 2018.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de stage à l'école maternelle, dans le de la préparation d'un Bac Pro ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne option « A domicile »), pour la période du 22 Mai au 04 Juillet 2018. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les termes de la convention à passer avec le Lycée Professionnel du Grand Arc d'Albertville et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

↳ **Budget Général :**

- Transfert de crédits : Monsieur le Maire expose que lors de l'élaboration du budget primitif, certains comptes n'ont pas été suffisamment alimentés et qu'il convient de faire un transfert de crédits afin de pouvoir régler les dernières factures 2017. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les transferts de crédits.
- Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 : Dans l'attente du vote du budget primitif 2018, le Code Général des Collectivités Territoriales permet de mandater les factures d'investissement avant le vote du budget de l'année suivante. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 à compter du 1^{er} Janvier 2018, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, soit la somme de 121 912.50 €. .../...

↳ Informations et questions diverses

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 06 Octobre 2017 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements des élèves du Cycle 2 pour les travaux réalisés dans leur classe.
- Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement de la révision du PLU. A ce jour, le groupe de travail se penche sur le zonage et la prochaine étape concernera la validation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de l'Eglise. A ce jour, tous les lots ont été réceptionnés, avec des réserves pour le maçon qui doit procéder à quelques finitions avant la validation de la conformité de ces travaux.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la date retenue pour les vœux du Maire qui se dérouleront le vendredi 19 Janvier 2018 à 19h00 à la Salle des Fêtes.
- Nadine POINTET confirme que, comme chaque année, le Conseil Municipal Jeunes, passera dans chaque foyer apporter un petit présent.
- Frédéric LE FUR indique que des problèmes de stationnement sont à nouveau à déplorer en bas de la rue des écoles. Il demande à ce que les propriétaires des véhicules soient contactés afin de libérer cette voie qui est déjà très étroite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

CEVINS le 11 Décembre 2017.

 **Le Maire,**
Philippe BRANCHE